

## SAISINE DU CONSEIL MEDICAL FORMATION PLENIERE

DE MARTINIQUE	
OBJET: DEMANDE D'A	AVIS SUR L'IMPUTABILITE AU SERVICE :
☐ d'un accident de service (CITIS Accident de service) ☐ d'un accident de trajet (CITIS Accident de trajet) ☐ d'une maladie professionnelle (CITIS MP)  Collectivité:	
<u>R</u>	RENSEIGNEMENTS SUR L'AGENT
NOM :Nom de ju	eune fille :Prénom :
Date de Naissance :	
FONCTIONNAIRE TITULAIRE  FONC	
Grade actuel :	Date de l'accident ou de la maladie :
DELAI DE T	TRANSMISSION DE LA DECLARATION
Transmission du certificat médical volet 1 (arrêts de travail, soins) dans un délai de 48 h	
ACCIDENT DE SERVICE/ACCIDENT DE TRAJET (AS/AT)	MALADIE PROFESSIONNELLE (MP)
<ul> <li>15 j à compter de la date de l'accident</li> <li>15 j, dans un délai de 2 ans, en cas de pathologie évolutive et non décelable</li> </ul>	<ul> <li>2 ans suivant la date de la 1ère constatation médicale</li> <li>Date à laquelle l'agent est informé du lien entre son affection et l'activité professionnelle (certificat médical)</li> <li>Date d'entrée en vigueur d'une ou des modifications des tableaux de MP du code de la sécurité sociale, pour un agent déjà atteint d'une MP correspondant à ces tableaux</li> </ul>
Transmission du certificat de re	echute dans un délai d'un mois à compter de la constatation médicale
	<u>PIECES A FOURNIR</u>
affiliées) <u>ou</u> Déclaration d'accident de	de service ou de la maladie professionnelle (Formulaire CNP pour les collectivités l'autorité territoriale (voir imprimé du Centre de Gestion pour les collectivités non l'accident ou de la maladie (temps et lieu notamment) remis à l'agent
☐ Certificat médical initial (volet 1) indique Le cas échéant, copie(s) de : ☐ certificat	ant la nature et le siège des lésions t(s) de prolongation □ certificat final de consolidation ou de guérison
<ul> <li>Pour la maladie professionnelle : Expreconnaissance d'imputabilité de la mal</li> </ul>	pertise médicale + Rapport du médecin du travail précisant que les critères de ladie professionnelle ne sont pas réunis

DATE DE TRANSMISSION DU DOSSIER : .....

réforme (rapport d'intervention du STIS, rapport de Police...)

□ Toute pièce que la collectivité ou l'agent jugera utile de fournir afin d'éclairer l'avis des membres de la Commission de